



Madame la ministre

**Ministère de la Santé et de la
Prévention
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07, France**

Objet : Demande de clarification sur l'obligation de divulguer les diagnostics médicaux sur les ordonnances et implications pour le secret médical

Le 23 novembre 2024

Madame la Ministre,

Au nom du Groupement Fibromyalgie, je vous adresse ce courrier afin de solliciter vos éclaircissements concernant une obligation récemment évoquée, qui imposerait aux médecins de mentionner explicitement le nom des maladies sur les ordonnances médicales. Cette mesure, si elle venait à être adoptée, pourrait altérer profondément les fondements du secret médical et, par extension, le lien de confiance essentiel entre les patients et le corps médical.

Le secret médical est bien plus qu'un simple principe éthique ; il est la pierre angulaire d'une relation de soin respectueuse, où le patient se sent en sécurité, libre de confier au professionnel de santé les détails les plus intimes de son état. En mettant en péril cette confidentialité, nous risquons de briser cet équilibre fragile. Des articles récents, tels que ceux publiés dans Le Figaro et Le Monde, ont déjà évoqué les implications de cette obligation pour les professionnels de santé et les associations de patients, suscitant des débats et des inquiétudes légitimes au sein de la société.

Je tiens également à rappeler l'importance particulière de cette question pour les patients pris en charge au titre des Affections de Longue Durée (ALD). Ce statut leur impose souvent une prise en charge spécifique et des traitements associés, rendant encore plus cruciale la protection de leurs informations personnelles de santé. Une mesure visant à rendre publics les diagnostics sur les ordonnances pourrait non seulement poser un risque de stigmatisation, mais également nuire à leur dignité.



Je souhaiterais savoir si cette obligation est déjà en vigueur et, le cas échéant, en connaître les objectifs exacts. Par ailleurs, je vous serais reconnaissant de bien vouloir préciser les garanties prévues pour préserver la confidentialité des informations médicales dans ce nouveau cadre. Comment concilier, en effet, les exigences de transparence et la nécessité de protéger la vie privée des citoyens ?

Notre Groupement d'associations, à l'instar de nombreuses autres, reste profondément attachée aux principes de respect des droits et de dignité humaine. Inspiré par une vision humaniste et une conscience aigüe de la nécessité de protéger nos concitoyens les plus vulnérables, je m'interroge sur les répercussions d'une telle mesure sur notre société, et vous invite respectueusement à prendre ces considérations en compte.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à cette demande. Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Pour le GroupementFibromyalgie
Bruno Delferrière
Président de l'association Fibromyalgies.fr
fibromyalgies.fr@gmail.com
06 80 10 82 85
30 rue Louis Blanc, Bt A bal 13, 93310 Le Pré Saint Gervais

Copie Direction générale de la santé
Mr le président de la République
Mr le président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale
Mr le président de la commission des affaires sociales du Sénat
Mr le président des maires de France